



**Natation Canada**  
**Institut du programme NextGen – Victoria**

Processus de demande 2019-2020



Ce document définit le processus de demande pour l'Institut du programme NextGen-Victoria (IPNG-VIC). Tous les athlètes sélectionnés grâce à ce processus sont admissibles pour la saison du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 seulement.

**Objectif du programme**

L'objectif de l'IPNG-VIC est de soutenir l'implantation du système de développement de la haute performance de Natation Canada dans l'ouest du Canada. Ce système est destiné à assurer un flot progressif d'entraîneurs et d'athlètes entraînés aux standards exigés pour remporter des médailles olympiques et mondiales. Ce programme est offert grâce à un partenariat entre Natation Canada, Swim BC, À nous le podium et l'institut de sport canadien du pacifique.

**Personnel d'entraîneurs**

Les athlètes sélectionnés pour l'IPNG-VIC nageront au sein du programme du centre de haute performance – Victoria (CHP-VIC). Le programme 2019/20 sera mené par l'entraîneur adjoint du CHP-VIC (entraîneur-chef du INPG), Brad Dingey. Le programme et l'entraîneur seront supervisés par l'entraîneur-chef du CHP-VIC, Ryan Mallette, ainsi que par le personnel de la haute performance de Natation Canada. Le programme sera appuyé par les services appropriés de la science du sport et de la médecine du sport du CSI-Pacific.

**Athlète admissible**

- I. Citoyen canadien
- II. Membre en règle de Natation Canada
- III. La sélection repose sur les résultats en compétition entre le 1er septembre 2018 et le 30 juillet 2019.
- IV. La sélection repose sur les résultats en compétition réalisée pendant la période mentionnée ci-dessus ainsi que sur l'engagement de l'athlète envers son développement vers la haute performance, démontrée par une progression continue des performances, l'éthique de travail, la présence, l'attitude, la santé et l'âge.
- V. Tous les athlètes doivent avoir atteint des temps « En voie 3 » de leur âge dans les épreuves utilisées pour leur sélection afin d'être considérées pour le IPNG-VIC.
- VI. La décision ultime reposera sur la recommandation de l'entraîneur adjoint du CHP-VIC (entraîneur-chef du IPNG-VIC) et l'approbation du directeur de la haute performance de Natation Canada ou de son désigné.
- VII. Les athlètes doivent signer l'Entente de l'athlète de l'institut du programme NextGen.
- VIII. Les questions qui ne sont pas couvertes par ce document seront sujettes à la décision de l'équipe de gestion du IPNG-VIC.



Natation Canada  
Institut du programme NextGen – Victoria



Processus de demande 2019-2020

**Description du groupe d'entraînement**

Il y a trois voies possibles pour les athlètes du IPNG-VIC. La voie entreprise sera déterminée par les performances et la capacité de l'athlète. Ces trois voies sont : athlète à temps plein, droit à l'entraînement seulement, et athlètes invités.

**I. Athlètes à temps plein**

Les athlètes doivent habiter dans la grande région de Victoria pour être admissibles à la voie à temps plein du IPNG-VIC. Les athlètes à temps plein du IPNG-VIC nageront avec le CHP-VIC. Le statut à temps plein au sein du programme repose sur les performances de l'athlète dans les épreuves olympiques réalisées à l'intérieur de la période mentionnée plus tôt.

Les athlètes seront évalués par rapport au parcours podium de Natation Canada et devront être approuvés par le directeur de la haute performance ou son désigné. En règle générale, les athlètes souhaitant faire une demande pour un statut à temps plein doit se trouver à l'intérieur de 2 % de temps « En voie 3 » dans deux épreuves olympiques.

Leur horaire d'école doit aussi permettre aux athlètes de participer aux sessions d'entraînement du CHP-VIC à temps plein.

Les demandes pour les athlètes à temps plein seront acceptées et révisées sur une base régulière.

**II. Droits à l'entraînement seulement :**

Les athlètes doivent habiter dans la grande région de Victoria pour être admissibles aux droits d'entraînement seulement. Ils pourront participer au programme sur une base à temps plein ou temps partiel déterminé par l'entraîneur adjoint du CHP-VIC (entraîneur-chef du IPNG-VIC). Les athlètes ayant le droit à l'entraînement seulement avec le IPNG-VIC nageront avec le CHP-VIC seulement lorsque leur horaire d'école et l'espace de piscine le permettront. Lors de conflits d'horaire, les athlètes devront s'entraîner au sein de leur club.

Les athlètes seront évalués par rapport au parcours podium de Natation Canada et devront être approuvés par le directeur de la haute performance ou son désigné. En règle générale, les athlètes souhaitant faire une demande pour un statut à temps plein doit se trouver à l'intérieur de 4 % de temps « En voie 3 » dans deux épreuves olympiques.

La date limite pour faire une demande pour le droit à l'entraînement seulement est le 15 juin 2019. Les athlètes auront d'ici au 30 juin 2019 s'ils sont admissibles. Les athlètes désirant faire une demande après la date limite du 15 juin peuvent le faire jusqu'au 30 juillet 2019. S'il restait des places au sein du programme, une admission secondaire pourrait être considérée et les athlètes seront avisés avant le 15 août 2019.

**III. Athlètes invités :**

Ces athlètes s'entraîneront à temps plein avec leur club. Les athlètes ainsi que leur entraîneur seront invités lors de périodes précises durant l'année pour s'entraîner à Victoria avec le CHP-VIC. Il s'agit d'un programme de sensibilisation en partenariat avec Swim BC qui permet de faciliter l'identification et le développement du talent parmi les athlètes ciblés et leur entraîneur de la Colombie-Britannique.

Les athlètes seront sélectionnés selon l'ordre suivant :



Natation Canada  
Institut du programme NextGen – Victoria



Processus de demande 2019-2020

- a) 5.1 – Critères pour les athlètes à temps plein
- b) 5.2 – Critères pour droit à l'entraînement seulement.

Les demandes pour les athlètes invités seront acceptées et examinées sur une base régulière.

**Critères de maintenance**

La participation continue des athlètes au sein du IPNG-VIC sera sujette à un processus d'examen bisannuel de l'entraîneur adjoint du CHP-VIC (entraîneur-chef du IPNG), et appuyé par l'équipe de soutien intégré. Les performances des athlètes seront révisées après la fenêtre de performance du printemps et une autre fois à la suite de la fenêtre de performance de l'été à l'aide d'un rapport détaillant le milieu d'entraînement quotidien et la progression de la performance.

**Soutien aux athlètes (équipe de soutien intégré)**

Avec le CHP-Victoria, le IPNG-VIC a accès à une équipe de soutien intégré (ÉSI) qui comporte des spécialistes en physiothérapie, massothérapie, performance mentale, biomécanique, physiologie, nutrition, renforcement et conditionnement qui seront en mesure d'offrir le soutien approprié aux athlètes pour leur développement. En tant que membre du IPNG-VIC, l'athlète aura un accès ciblé à l'équipe de spécialistes. L'accès ciblé est déterminé par l'entraîneur adjoint du CHP-VIC (entraîneur-chef du IPNG) et repose sur les besoins individuels de l'athlète, la progression de la performance, et l'engagement continu de l'athlète envers le programme.

**Processus de demande et d'acceptation**

Les nageurs qui désirent appliquer au IPNG – VIC doivent contacter Michelle Poirier – Natation Canada, gestionnaire, centre de haute performance et entraîneurs (mpoirier@swimming.ca). Veuillez joindre votre **calendrier scolaire** et votre **horaire d'école** (ou horaire approximatif, si approprié, à votre courriel, ainsi qu'une **lettre de recommandation** de votre entraîneur actuel.

Note : Les athlètes déjà membres doivent faire une demande chaque année.

Les demandes pour les **athlètes à temps plein** seront acceptées et examinées sur une base régulière.

La date limite pour les demandes pour le **droit à l'entraînement seulement** est le 15 juin 2019. Les athlètes auront d'ici au 30 juin 2019 s'ils sont admissibles. Les athlètes désirant faire une demande après la date limite du 15 juin peuvent le faire jusqu'au 30 juillet 2019. S'il restait des places au sein du programme, une admission secondaire pourrait être considérée et les athlètes seront avisés avant le 15 août 2019.

Les demandes pour les **athlètes invités** seront acceptées et examinées sur une base régulière.

**Contact**

Pour plus d'information concernant ce programme, contactez :  
Brad Dingey, Entraîneur adjoint, CHP-VIC (chef du IPNG)  
bdingey@swimming.ca  
778.678.2717



**Natation Canada**  
**Institut du programme NextGen – Victoria**

Processus de demande 2019-2020

